

GUPINON

Nom : Gupinon  
 Prénoms : Pierre Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : 971  
 Classe de mobilisation : 1891

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 5 août 1871 à St. Georges, canton  
 d' Reyrieu, département d' e. l'Isère, résidant  
 à St. Georges, canton d' Reyrieu, département  
 d' e. l'Isère, profession d' charron  
 fils d' Antoine et d' Justine marié, domiciliés  
 à St. Georges, canton d' Reyrieu, département d' e. l'Isère

N° 40 de tirage dans le canton d' Reyrieu

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la A partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_ portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

**Parti de Vienne le 15 novembre 1892 comme  
 appelé Arrivé au Corps le 15 dudit N° M<sup>e</sup> 5697  
 1<sup>er</sup> lanceur Mineur le 6 Mai 1891. - Envoyé en  
 congé le 24 Septembre 1895 en attendant son  
 passage dans la réserve. - Certificat de bonne  
 conduite : accordé.**

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> Novembre 1895.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

4<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> de Génie à Grenoble  
 19 Juillet 1900  
 Vienne, ne pouvant être attribués au Service Militaire. Blessé aux 2 jambes, cicatrices adhérentes à la jambe droite.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' exposée à 1899  
 du \_\_\_\_\_ au 27 maladie  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Exempté du service militaire par son des  
 Brevet de Révision de l'Isère le 21 X<sup>e</sup> 1914.

A accompli une période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENT.**

Cheveux ch, sourcils hauts  
 yeux gris, front haut  
 nez moyen, bouche moyenne  
 menton ronde, visage ovale  
 Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : générale (1). 3  
 militaire (2). \_\_\_\_\_

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 4<sup>e</sup> Génie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 4<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> de Génie à Grenoble

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. \_\_\_\_\_

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<u>13 Juillet 1891</u>	<u>Grenoble</u>	<u>Vienne</u>	<u>D</u>

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION de service militaire.
<u>1<sup>er</sup> novem 1895</u>	<u>1<sup>er</sup> novem 1905</u>	<u>1<sup>er</sup> novem 1911</u>	<u>1<sup>er</sup> novem 1917</u>	<u>1<sup>er</sup> novem</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1836.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule.